



Exigences pour l'examen professionnel supérieur pour les experts en finance et en controlling

Epreuve 7 : Présentation et entretien professionnel

(le genre masculin est utilisé comme générique sans discrimination afin d'alléger le texte)

1. Introduction

Cet examen comprend l'épreuve 7 du règlement de l'examen professionnel supérieur d'expert en finance et en controlling. L'exposé succinct et l'entretien professionnel sont axés sur des cas concrets et tournés vers la pratique. L'examen ne se limite pas aux connaissances théoriques, mais s'étend au domaine d'activité et à l'expérience pratique des candidats.

2. Niveau de compétence

Le niveau d'exigence de la partie d'examen *présentation et entretien professionnel*, est décrit dans les directives relatives au règlement d'examen.

3. Déroulement de l'examen

La durée de l'examen est de 100 minutes. Il se scinde en deux parties :

- Préparation pour l'exposé succinct : 60 minutes
- Présentation de l'exposé succinct et entretien professionnel : 40 minutes

4. Moyens auxiliaires

- Le secrétariat d'examen publie chaque année la liste des moyens auxiliaires sur examen.ch/RWC.
- Pour des raisons de protection des données, il n'est pas permis d'enregistrer l'examen.

5. Préparation de l'exposé spécialisé

5.1. Généralités

- Deux thèmes axés sur la pratique sont proposés au candidat.
- Le candidat dispose de 60 minutes pour la préparation du thème qu'il aura choisi.

5.2. Infrastructure

- Un réseau local sans fil (WIFI) et une prise de courant seront disponibles dans la salle de préparation.
- Le téléphone portable doit être éteint lors de la préparation et de l'examen.
- Lors de la convocation à l'examen, le secrétariat d'examen renseignera les candidats sur les moyens de connexion pour la présentation de l'exposé succinct à partir de leur propre ordinateur portable (PC) au vidéoprojecteur (beamer) ou à un écran mural dans la salle d'examen.

6. Présentation de l'exposé spécialisé

- Le candidat est libre d'effectuer sa présentation sur papier ou à l'aide d'un visualiseur, d'un flipchart ou d'un tableau blanc, ou tout autre moyen de médias électroniques. L'utilisation des supports de présentation et le type de présentation sont pris en compte dans l'évaluation des notes. Le candidat est autorisé à utiliser ses propres modèles de présentation.
- Si le candidat effectue sa présentation à l'aide de médias électroniques, il remet sa présentation aux experts en entrant dans la salle d'examen, présentation préalablement enregistrée sur une clé USB dans la salle de préparation. Le secrétariat remet une clé USB à chaque candidat dans la salle de préparation.
- Le candidat présente le thème choisi durant 10 minutes ; s'ensuit une discussion ouverte de 10 minutes entre le candidat et les experts sur le thème présenté.

7. Entretien professionnel

- L'entretien professionnel dure 20 minutes. Chaque expert interroge le candidat sur les compétences professionnelles sur la base du règlement et des directives d'examen en vigueur durant 10 minutes environ.
- Toutes les compétences professionnelles selon les directives d'examen peuvent être examinées. L'entretien professionnel est orienté vers la pratique et se situe à un niveau des experts spécialisés.
- En principe, l'examen porte sur les lois, la pratique et les bases juridiques en vigueur au moment de l'examen. Les experts peuvent toutefois intégrer des thèmes d'actualité dans l'entretien professionnel.

8. Note finale

La note finale orale est arrondie à une note entière ou une demi-note et se compose des notes partielles « présentation » et « entretien professionnel ».

Au nom du comité d'experts « Présentation et entretien professionnel »